

## Compte-rendu du Conseil de l'EUPI

Séance du 23 novembre 2018

**MEMBRES PRESENTS** : Mmes CHASTEL Christine, FOURNIER Sophie (invitée), MONIER Marie jusqu'à 14h, PALADIAN Françoise à /c de 14h, PAILLER Delphine, VARENNE Christelle jusqu'à 14h et MM. BELLOUCHE Larbi, CENTENO Emmanuel, LEFEVRE Régis, MARTIN Franck, ORLOFF Jean, PERISSE Frédéric et TRASSOUDAINÉ Laurent, Président sans voix délibérative.

**EXCUSES**: Mmes AMEDJKANE Thileli, FLECK Sonia et M. LAMY Thomas

**PROCURATIONS** : de M. BEAUNE Philippe à Mme CHASTEL Christine, de Mme VARENNE Christelle à M. MARTIN Franck (à/c de 14h), de Mme MONIER à M LEFEVRE Régis ( à/c de 14h)

**11 votants**

Laurent TRASSOUDAINÉ ouvre la séance à 9h30 et présente l'ordre du jour.

### 1. Nomination de Bruno SLAMA au conseil de l'EUPI

Suite à la démission de M. TABELLION, Frédéric PERISSE a sollicité M. Bruno SLAMA pour siéger au conseil en tant que membre extérieur.

M. SLAMA est titulaire d'un doctorat de mathématiques appliquées et de l'agrégation de mathématiques. Il est le dirigeant de l'entreprise BBS SLAMA qui édite des logiciels de calculs thermiques et climatiques et qui possède une expertise reconnue dans le domaine. Il est par ailleurs intervenant extérieur dans le master Energie.

Laurent TRASSOUDAINÉ soumet cette proposition au vote du conseil :

**Résultats : 11 POUR**

### 2. Validation du comité de sélection du poste PR 28

Laurent TRASSOUDAINÉ propose aux membres du conseil de se prononcer sur la composition du comité de sélection suivante :

Proposition de composition de Comité de sélection pour un recrutement de professeur d'université (10 membres minimum )				
Section CNU et N° du poste :		28 PR0376		
Composante et Laboratoire :		EUPI, Institut Pascal		
Département disciplinaire (le cas échéant) :		Physique		
		Internes		Externes
	NOM - Prénom	Corps - Section CNU - Affectation Ets. et Labo.	NOM - Prénom	Corps - Section CNU - Affectation Ets. et Labo.
Professeurs et assimilés	CENTENO Emmanuel	Pr 63, EUPI, UCA, Institut Pascal	BLOCH Jacqueline	DR CNRS 8, Centre de Nanosciences et Nanotechnologies
	GIL Evelyne	Pr 28, EUPI, UCA, Institut Pascal	BRAMATI Alberto	Pr 30, U. Pierre et Marie Curie et IUF, Lab. Kastler Brossel
	MALPUECH Guillaume	DR CNRS 8, Institut Pascal	DELEPORTE Emmanuelle	Pr 28, ENS Paris-Saclay, Lab. Aimé Cotton
	ORLOFF Jean	Pr 29, EUPI, UCA, LPC	MARIE Xavier	Pr 28, INSA Toulouse et IUF, Lab. de Physique et Chimie des Nano
			MEYER Julia	Pr 28, Université Grenoble Alpes, CEA-INAC.
Membres de réserve	DISSEIX Pierre	Pr 28, EUPI, UCA, Institut Pascal	MONTAMBAUX Gilles	DR CNRS 3, Laboratoire de Physique du solide d'Orsay
			MASENELLI Bruno	Pr, INSA Lyon, Institut des Nanotechnologies de Lyon
Proposition Président du comité : ORLOFF Jean				
Proposition Vice-Président du comité : CENTENO Emmanuel				
Observations Directeur Laboratoire :				
Observations Président Département : La composition équilibrée du jury concilie la nécessité d'un avis extérieur par des spécialistes de haut niveau, familiers des spécificités de l'IUF, et une représentation des instances locales de rattachement du futur professeur.				
Observations Conseil d'UFR, d'Ecole ou d'Institut ( joindre PV détaillé de la délibération):				
Observations Conseil du laboratoire ( joindre PV détaillé de la délibération):				
Nom du secrétaire du comité : BOHAUD Françoise				

Il précise que Jean ORLOFF pour l'EUPI et Guillaume MALPUECH pour l'institut Pascal ont travaillé conjointement sur cette proposition. Le choix s'est porté sur une composition faisant apparaître 6 membres extérieurs et 4 locaux. Le laboratoire s'est prononcé hier par vote électronique sur cette composition.

Laurent TRASSOUDAIN laisse ensuite la parole à Jean ORLOFF.

Jean ORLOFF fait remarquer que la composition équilibrée du jury concilie la nécessité d'un avis extérieur par des spécialistes de haut niveau, familiers des spécificités de l'IUF, et une représentation des instances locales de rattachement du futur professeur.

Il souligne la notoriété scientifique des membres extérieurs, ainsi que la présence de représentants du CNRS.

Il précise que le choix de positionner 4 membres internes et 6 externes est délibéré. Il s'agit en effet de sécuriser le déroulement du comité en cas d'absence, les comités de sélection faisant l'objet de règles strictes en termes de quorum.

Marie MONIER remarque la présence de la directrice du laboratoire de recrutement dans le jury et indique que le CAC de l'UCA n'apprécie en général pas ce genre de proposition. Elle demande si ce choix découle de l'obligation de répartition entre les sexes.

Jean ORLOFF répond qu'effectivement les femmes de rang A sont assez faiblement représentées dans la section 28, et que par ailleurs, il existe des règles en matière de gestion de conflits et liens d'intérêt obligeant les membres du jury à s'abstenir ou se retirer en cas de présence de candidats locaux.

La présentation terminée, Laurent TRASSOUDAIN soumet la composition au vote du conseil.

**Résultats : 10 POUR et 1 ABSENTION.**

### 3. Approbation d'un nouvel intervenant extérieur

Seule une personne est à agréer à cette séance. Il s'agit de M. Thomas REY qui intervient en master et dont le recrutement est cofinancé par Polytech.

Laurent TRASSOUDAINÉ souligne que les remarques des élus du conseil ont été prises en compte et que désormais le nom des UE ainsi que le volume horaire prévu pour chaque intervenant figurent dans les tableaux transmis. Il demande ensuite au conseil d'approuver cet intervenant.

**Résultats : 10 POUR et 1 ABSENTION.**

### 4. Modification du nombre de membres dans l'équipe de pilotage de la licence SPI

Laurent TRASSOUDAINÉ informe le conseil que Christelle VARENNE, actuelle responsable de la licence SPI souhaite passer la main après 10 ans de service. La fonction est donc vacante et il est donc urgent de procéder à une élection avec prise d'effet immédiate.

En outre, la gestion de cette licence étant très lourde, il est proposé de passer d'une équipe de pilotage de 4 à 5 personnes. Ce qui nécessite une modification de l'annexe 2 du Règlement Intérieur qui est nominative.

Christelle VARENNE explique la raison de cette demande. En effet, un seul responsable ne peut gérer à la fois les dossiers administratifs (HCERES, futures maquettes ...) de plus en plus nombreux et le quotidien. Il apparaît donc indispensable de rajouter une personne pour un partage des tâches.

Marie MONIER indique que d'autres formations souhaiteraient également modifier le pilotage de leurs formations.

Régis LEFEVRE suggère de rédiger l'annexe de manière moins précise. Des fourchettes relatives au nombre de membres siégeant dans les équipes de pilotage pourraient être indiquées, ce qui éviterait des modifications intempestives.

Jean ORLOFF insiste sur le fait qu'il faut rester attentif à ne pas modifier l'équilibre des représentants de chaque département. Il faudra donc prévoir une discussion sur l'ensemble du système.

Laurent TRASSOUDAINÉ souhaite par ailleurs que les demandes de modification qui émanent des départements soient connues bien en amont des publications de sièges.

La discussion terminée, la proposition de modification du nombre de représentants dans l'équipe de pilotage de la licence SPI est soumise au vote.

**Résultats : 11 POUR**

### 5. Positionnement de l'EUPI au sein de l'UCA cible

Laurent TRASSOUDAINÉ rappelle les objectifs de UCA cible qui consiste à faire évoluer les actuels collegia vers des instituts aux pouvoirs plus affirmés.

Delphine PAILLER souhaiterait des précisions sur le sujet. En effet, à la création de l'EUPI, elle avait compris que l'université souhaitait réorganiser ses structures de manière disciplinaire et à la lecture des propositions transmises en amont de ce conseil ce n'est plus très clair.

Laurent TRASSOUDAINÉ explique que lors de la fusion, la gouvernance a décidé d'organiser l'université en collegia par grands domaines (au nombre de 5). Ces instances étant des espaces de concertation assez souples destinés à coordonner les moyens.

De plus, dans le projet CAP 20-25, l'UCA faisait état d'une structuration du site visant à faire émerger une université de recherche à forte visibilité internationale et c'est cette structuration que le jury international viendra apprécier lors de l'évaluation intermédiaire en 2020. Pour atteindre l'objectif fixé, il est donc nécessaire de réorganiser les écoles d'ingénieurs du site clermontois (2 écoles internes + 1 externe).

Depuis 1 an et demi, les concernés sont en concertation pour se structurer mais SIGMA Clermont ne souhaite pas perdre son autonomie. En conséquence, le choix s'est porté sur la création d'un établissement expérimental (NDLR possibilité offerte par une ordonnance à la loi Fioraso) qui permet « d'emboîter » un établissement détenteur de la personnalité morale et juridique (PMJ) à l'intérieur d'un autre.

La gouvernance a donc opté pour la création d'un institut d'ingénierie et de 5 autres instituts pour équilibrer l'UCA cible et montrer un affichage cohérent. Le directeur de chaque institut siègera au directoire ainsi que des personnalités extérieures + quelques VP statutaires.

Laurent TRASSOUDAINÉ explique que le but est de présenter un établissement lisible, un pilotage réactif, une administration efficace et une attention équilibrée portée aux différents champs disciplinaires par une certaine symétrie dans l'organisation.

Delphine PAILLER comprend mieux la problématique de l'EUPI qui se retrouve au croisement de 2 instituts.

Larbi BELLOUCHE demande si la création d'instituts ne créera pas de déséquilibre, certains ayant plus de moyens que d'autres ?

Laurent TRASSOUDAINÉ explique qu'actuellement il y a un manque d'articulation formation recherche sans instance dédiée pour que tous les gens d'un même champ disciplinaire puissent se retrouver et que donc le projet est plutôt positif.

Larbi BELLOUCHE craint une perte de moyens RH et financiers des composantes si elles sont fusionnées dans les instituts.

Laurent TRASSOUDAINÉ précise que les UFR existeront toujours car la présidence se heurte à une opposition de certains directeurs de composantes.

Jean ORLOFF estime que le nom « institut » peut prêter à confusion car il correspond déjà à des statuts particuliers dans les textes (article 713.9 du code de l'éducation)

Delphine PAILLER demande quels sont les choix possibles pour l'EUPI ?

Laurent TRASSOUDAINÉ répond que les postulats de la présidence sont que:

- Les IUTs constituent un institut de technologie ;
- Les laboratoires peuvent avoir une multi-appartenance ;
- Les composantes dépendent d'un seul institut.

Le cas particulier des IUTs étant en quadrature avec la philosophie de la réforme et celui des laboratoires étant loin d'être optimum, l'EUPI se doit donc de demander une dérogation pour pouvoir émerger sur deux instituts. En effet, les conseils des deux départements ont renforcé la position de l'EUPI qui veut rester unie. En conséquence, un double rattachement est inévitable.

Régis LEFEVRE fait remarquer que les collegia avaient été créés sur le périmètre des écoles doctorales, la nouvelle architecture n'est donc plus cohérente pour l'articulation Formation-Recherche. Il demande si d'autres composantes sont dans le même cas et souhaite savoir où elles en sont dans leur réflexion ?

Laurent TRASSOUDAINÉ indique que les UFR STAPS et PSYCHO seraient concernées mais ne sait pas exactement ce qu'il en est puisqu'aucun tour de table n'a été réalisé jusqu'à présent. Les composantes dont le positionnement est clair discutent quant à elles de leurs prérogatives, mais l'EUPI n'en est pas encore à ce stade. D'après Alexandre GUITTON, le président serait prêt à réunir les interlocuteurs qui ont trait à l'ingénierie.

Il explique avoir signalé au Président que personne n'était prêt pour se lancer dans de tels changements vu les chantiers en cours et à venir, mais le Président souhaite aller au bout de ses objectifs.

Delphine PAILLER a entendu à plusieurs reprises le bien-fondé de l'interdisciplinarité en sciences et là visiblement il n'y a plus trop de cohérence. La gouvernance projette-t-elle d'aligner l'offre de formation sur l'organisation ?

Laurent TRASSOUDAIN indique que cette nouvelle structuration n'empêchera pas les composantes de travailler ensemble même si ça induit de facto des frontières entre disciplines.

Régis LEFEVRE considère que l'argument déclencheur est lié en partie à la difficulté de piloter l'UCA avec autant de composantes.

Françoise PALADIAN précise que c'est la même gouvernance qui a décidé de créer autant de composantes ; il était évident que le pilotage serait difficile tout comme la découpe sciences applicatives et fondamentales. A présent, le risque est que les écoles d'ingénieurs s'approprient l'offre masters de l'EUPI, ce qui n'est ni sain, ni constructif.

Laurent TRASSOUDAIN présente le texte envoyé avant la séance.

Il faut voir que la proposition se base essentiellement sur le fait que les départements de l'EUPI ne soient pas déstructurés, ce qui implique un double rattachement.

Le dernier paragraphe concernant l'EUR (Ecole Universitaire de Recherche), qui a vocation à fonctionner comme une graduate school (Master-Doctorat), a été ajouté à la version initiale. Régis LEFEVRE craint qu'un double rattachement entraîne une représentation moins claire de l'EUPI au directoire.

Laurent TRASSOUDAIN pense quant à lui que quoi qu'il arrive, le résultat risque de ne pas être à hauteur des attentes de la gouvernance car le premier jet des statuts de l'UCA cible doivent être prêts au printemps 2019.

Présentation du texte au vote.

**Résultats : 10 POUR 1 ABSTENTION**

## 6. Questions diverses

Philippe BEAUNE souhaite que le nombre de BIATSS affectés à l'EUPI figure sur l'écran situé dans le hall au même titre que le nombre d'enseignants.

Il s'agit d'un oubli, l'erreur sera corrigée.

Concernant les élections des porteurs de formation, Jean ORLOFF signale que le calendrier électoral décidé par le bureau ne respecte pas le règlement intérieur approuvé par le conseil, dont l'article 1.3 précise que ces élections doivent avoir lieu "dans les 2 ans avant la fin du contrat" et que "les premières élections auront lieu en 2019". Il demande donc au conseil de se prononcer sur cet écart.

Pour mémoire, Laurent TRASSOUDAIN rappelle les éléments ayant poussé le bureau à devancer les échéances, à savoir évaluation HCERES et mise en place de l'arrêté licence.

Le calendrier est le suivant :

- 6 novembre 2018 : publication des modalités électorales
- 13 novembre 2018 : publication des listes électorales
- 20 novembre 2018 : fin des demandes de correction des listes électorales
- 23 novembre 2018 : déclarations de candidature

- 27 novembre 2018 : publication des listes électorales définitives et publication des candidatures
- Semaine du 3 décembre 2018 : éventuelles validations de candidatures uniques par le conseil
- 11 décembre 2018 : publication des validations de candidatures uniques
- 17 décembre 2018 : premier tour de scrutin
- 20 décembre 2018 : second tour de scrutin

Franck MARTIN demande comment sont traitées les demandes de modifications des listes électorales ?

Christine CHASTEL est chargée de cela en concertation avec le bureau. Pour information, les enseignants qui intervenaient en L1 ont été mis sur les deux mentions de licence d'office.

Les membres du conseil ne voient pas d'obstacle au déroulement de ces élections de manière anticipée, les raisons évoquées étant légitimes.

### **Vote à l'unanimité sur le calendrier proposé**

Larbi BELLOUCHE demande s'il est possible d'afficher une information sur les élections au CROUS sur l'écran d'accueil ? Le conseil répond favorablement.